

**COMPTE-RENDU  
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE  
des Présidents et Délégués des AAPPMA de Tarn-et-Garonne**

-----  
**- Samedi 25 mars 2017 à MONTECH -**

Le **VINGT CINQ MARS DEUX MILLE DIX SEPT**, les membres de l'Assemblée Générale de la Fédération de Tarn-et-Garonne Agréée pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique, dûment convoqués, se sont réunis en séance ordinaire à MONTECH, à 9 h 30, sous la présidence de M. Claude DEJEAN, président fédéral.

L'appel des Présidents et Délégués est effectué à l'ouverture de la séance :

39 représentants d'aappma (présidents et délégués) sur 57 sont présents et 11 se sont excusés.

Un certain nombre d'autres personnes (non comptabilisées) sont également présentes, telles que des membres des bureaux ou conseils d'administration des aappma et des bénévoles.

Certaines personnalités politiques et élus participent également à cette Assemblée Générale :

- **Mme Sylvia PINEL**, Ancienne Ministre, Vice-présidente du Conseil Régional Midi-Pyrénées/Languedoc Roussillon, Députée de Tarn-et-Garonne ;
- **Mme Valérie RABAULT**, Députée de Tarn-et-Garonne ;
- **M. Michel WEILL**, Conseiller départemental du canton de Montech, Président de la commission d'études « Environnement », qui représente M. Christian ASTRUC, président du Conseil Départemental ;
- **M. Jacques MOIGNARD**, Maire de Montech ;
- **M. François FERNANDEZ**, Maire de Finhan ;
- **Mme Francine DEBIAIS**, Président de l'ADT 82
- **M. René LOUBET**, président de la FDAAPPMA 32.

D'autres personnalités sont également présentes et certaines sont excusées, prises par des engagements antérieurs, ou en raison du devoir de réserve.

Le Président Claude DEJEAN donne lecture de son allocution de bienvenue et cède ensuite la parole à M. le Maire de Montech ainsi qu'au Président de l'aappma de Montech qui s'expriment tous deux.

**M. Patrick VIRY**, de la direction territoriale ENEDIS de Tarn-et-Garonne, intervient ensuite pour une sensibilisation de l'assemblée aux risques électriques liés à la pratique de la pêche.

-----  
**ORDRE DU JOUR**

- **Situation financière et comptable (bilan, compte de résultat) de l'exercice 2016**
- **Rapport général du Cabinet comptable KPMG**
- **Rapport général du Commissaire aux Comptes**
- **Rapport général des Vérificateurs aux Comptes**
- **Election des vérificateurs aux comptes pour l'exercice 2017**
- **Budget prévisionnel 2017**
- **Rapport 2016 des différentes Commissions fédérales**  
(« Alevinages/Gestion des Milieux » - « Environnement » - « Garderie/Suivi des procédures/Droits de pêche » - « Navigation/accès » - « Commission Travaux/Aménagements halieutiques » - « SDDLDP » - « Communication » - « Animation et Ateliers Pêche Nature » - « Maison de la Pêche »)
- **Rapport moral du Président**
- **Vœux piscicoles des AAPPMA**

**Fédération de Tarn-et-Garonne pour la Pêche et la protection du milieu aquatique**

275, avenue de Beausoleil - 82000 MONTAUBAN — SIRET : 777 306 374 000 37 — APE : 8412Z

☎ 05 63 63 01 77- 📠 05 63 63 09 20 — Courriel : [contact@fedepêche82.fr](mailto:contact@fedepêche82.fr)

**ACCUEIL PHYSIQUE** : du LUNDI au VENDREDI de 9h à 12h et le VENDREDI après-midi de 13h à 16h.

**ACCUEIL TELEPHONIQUE** : LUNDI - MARDI - JEUDI - VENDREDI de 9h à 12h et de 13h à 15h - Le MERECREDI de 9h à 12h.

Le Président fédéral rappelle au préalable que la situation financière et comptable de la Fédération pour l'exercice 2016, le budget prévisionnel 2017 ainsi que les vœux piscicoles des AAPPMA ont déjà été présentés et approuvés lors de la réunion des présidents et délégués du 2 mars 2017 à Finhan.

**M. Christophe SABATIER**, Trésorier Fédéral, donne lecture de **la situation financière arrêtée au 31/12/2016** qui s'élève à la somme de 642 422,15 €.

S'ensuit la présentation de **la synthèse du bilan et du compte du résultat** de l'exercice comptable clos au 31/12/2016, effectuée par **M. Gilles BAROU**, expert-comptable du Cabinet KPMG.

Il en ressort un résultat d'exploitation positif de 20 163 €.

**M. Jérôme DAURIS**, Commissaire aux Comptes, donne lecture de son rapport.

**M. Bernard ROBERT**, Vérificateur aux Comptes, donne lecture du rapport de contrôle.

*- Pas de question de l'assemblée si ce n'est une remarque portant sur un léger écart entre le résultat du compte d'exploitation 2016 dans le rapport du cabinet KPMG (20 163) et celui du tableau du budget prévisionnel N-1 (20 163,73), dû à des arrondis.*

Les situations comptable et financière, ainsi que l'affectation du résultat au compte Report à Nouveau sont soumises au vote et sont **adoptées à l'unanimité**.

Les rapports du Cabinet d'expertise comptable, du Commissaire aux Comptes et des Vérificateurs aux Comptes sont soumis au vote et sont **adoptés à l'unanimité**.

L'Assemblée renouvelle Messieurs Pierre DUPLEX et Bernard ROBERT, dans leurs fonctions au titre de l'année 2017.

**M. Christophe SABATIER** donne ensuite lecture du budget prévisionnel 2017 de la Fédération, qui fait ressortir un résultat global positif de 210 €.

Après soumission au vote, **le budget prévisionnel est adopté à l'unanimité**.

**M. René DELCROS**, responsable de la commission « **Alevinages / Gestion des milieux** » rend compte de la campagne d'alevinages 2016/2017. Il détaille le plan de l'halieutisme fédéral qui a été mis en place et entièrement honoré cette année par les divers fournisseurs de poisson, à l'exception des fingerlings brochet qui ont été remplacé par les brochetons 1 été. Il attire ensuite l'attention de l'assemblée quant à la gestion des milieux et en particulier sur deux thèmes importants qui traduisent la politique fédérale pour les années à venir : la connaissance (inventaires piscicoles, suivis thermiques, hydro morphologie) et les plans de gestion piscicole (4 nouvelles associations les ont réalisés en 2016, ce qui porte leur nombre à 14 à ce jour).

*- Pas de question de l'assemblée -*

**M. Gérard CASSAN**, responsable de la Commission « **Environnement** » informe l'assemblée des interventions et prises de position officielle de la Fédération dans le cadre des différentes instances : élaboration et suivi des politiques publiques (CODERST, CORE, PGE, réseau NATURA 2000, SDAGE/SAGE, partenariat avec la CCQRGA, etc.) et prises de position dans deux dossiers (continuité écologique et cartographie des cours d'eau).

*- Questions de l'assemblée :*

*1/ Existence de clôtures sur les berges de la Bonnette ? :*

*Elles ont été mises en place afin de délimiter les zones d'abreuvement du bétail pour limiter le piétinement de celui-ci dans le cours d'eau.*

*2/ Connait-on le % de cours d'eau qui doit être déclassé dans le département de Tarn-et-Garonne et quelle est l'utilité, dans l'avenir, des Plans de Gestion Piscicole (PGP) ? :*

*La cartographie des cours d'eau est mise en place par la DDT à la demande du Ministère. On peut évaluer à 30 % environ le déclassement de petits cours d'eau du chevelu. La Fédération s'opposera au maximum à ces déclassements.*

*Une parenthèse est faite concernant les « ravines » (petits ruisseaux ou petits cours d'eau) alimentées par le canal. Il est fortement recommandé de ne pas procéder à des déversements de poissons dans celles-ci afin d'éviter des mortalités dues aux baisses importantes de niveau (ou assec) dans celle-ci, liées aux vidanges et/ou abaissements des biefs du canal, pouvant entraîner des mortalités de poissons.*

**M. Jean-Claude TOURNAYRE**, responsable de la commission « **Garderie / suivi des procédures / Droits de pêche** », donne lecture de son rapport en dressant notamment le constat des infractions relevées au titre de l'année écoulée : 182 contraventions au total ont été dressées. Il fait part de ses craintes quant à l'augmentation potentielle du nombre d'infractions, compte tenu notamment de l'ouverture à la navigation d'un certain nombre de plans d'eau et de l'acquisition de nouveaux droits de pêche sur certains cours d'eau et plans d'eau.

*- Question de l'assemblée :*

*1/ Devant la difficulté à recruter des gardes-pêche bénévoles, comment inciter des vocations dans ce domaine ?*

*Une communication sera envisagée sur le plan départemental. Il est rappelé l'importance d'avoir des gardes-pêche particuliers (à conditions de disposer de droits de pêche) en vue d'une bonne couverture départementale (nouveaux gardes-pêche ou bien extension du territoire de compétence d'un garde-pêche particulier assermenté à plusieurs aappma).*

*2/ Quels moyens de contrôle mis en place pour les gardes-pêche particuliers ?*

*Une application sera opérationnelle dans les semaines à venir permettant le contrôle des cartes par smartphone pour les gardes-pêche équipés de ce type d'appareil.*

**M. Patrick DOMINGON**, responsable de la commission « **Navigation – Accès aux berges** », fait part des avancées dans ces domaines. 12 plans d'eau ont été ouverts à la navigation aux embarcations légères et aux float-tubes. La possibilité de navigation sur le plan d'eau du Gouyre est tributaire, quant à elle, de l'accord du propriétaire du plan d'eau et de la révision de l'Arrêté Préfectoral de Protection des Biotopes.

Le Président fédéral fait une parenthèse en rappelant l'existence du partenariat liant la Fédération et le Conseil Départemental de Tarn-et-Garonne, visant les trois points essentiels que sont la ressource en eau, la protection et la gestion des milieux aquatiques et le développement du tourisme-pêche.

Il cède la parole sur ce sujet à M. Michel WEILL, conseiller départemental, représentant M. Christian ASTRUC.

M. DOMINGON rappelle également la nouvelle donne concernant le renouvellement des baux de pêche sur le Domaine Public Fluvial (DPF) : la Fédération départementale n'est plus cosignataire avec les aappma concernées ; ces dernières sont considérées seules locataires de leurs baux par l'Administration.

Enfin, concernant les accès au DPF, la seule possibilité peut émaner des communes qui peuvent prétendre à une superposition de gestion, donnant de ce fait automatiquement l'accès au DPF.

*- Pas de question de l'assemblée, sinon une remarque : un manquement de neutralité de la part de la DDT 82 sur l'APPB du Gouyre en tant qu'Administration.*

**M. Francis CONESA**, responsable de la commission « **Travaux / Aménagements halieutiques** » rend compte des aménagements réalisés (plans d'eau de Pompignan, Nohic, postes de pêche, rampes de mise à l'eau accès aux berges, frayères naturelles) ainsi que de l'assistance technique apportée par la Fédération aux aappma et aux partenariats développés avec des institutions publiques ou des structures gestionnaires de cours d'eau. Deux principaux projets seront développés en 2017 : les travaux d'aménagement de la frayère de Tregalionne et l'aménagement complet du plan d'eau de Nohic.

*- Pas de question de l'assemblée -*

**M. Patrick DOMINGON**, responsable de la commission « **Schéma Départemental de Développement du Loisir Pêche (SDDLDP)** » informe l'assemblée du programme qui va être mis en place dans ce domaine, afin de faciliter la pratique et promouvoir les différentes techniques de pêche que l'on peut rencontrer dans le département. Un cahier des charges a été défini. Un certain nombre de plans d'eau seront labellisés selon trois catégories : parcours découverte, parcours famille et parcours passion. Concernant le label « famille », neuf plans d'eau ont été sélectionnés.

*- Pas de question de l'assemblée -*

**M. René DELCROS**, responsable de la commission « **Communication** », fait part des actions réalisées pour recruter de nouveaux pêcheurs (participation à des événements avec stand de pêche, stages de découverte) et fidéliser les pêcheurs (valorisation des actions de terrains via différents médias, newsletter mensuelle, page Facebook, site internet de la Fédération). Les effectifs se stabilisent dans le département. Il rappelle le but du SDDLDP qui vise à améliorer l'offre pêche et l'accès au loisir pêche pour augmenter durablement le nombre de cartes d'adhésion dans les prochaines années.

- Pas de question de l'assemblée -

**M. Patrick DOMINGON**, responsable de la commission « **Animation et Ateliers Pêche Nature** » rapporte les différentes animations pêche proposées au grand public par le biais de stage de découverte (sortie en famille, baptême pêche) et de spécialisation (carnassiers aux leurres, au drop-shot et au mort-manié, initiation au float-tube, pêche de la carpe au feeder). Parallèlement à ces animations, des interventions en milieu scolaire, en centre de loisirs, dans le cadre d'événementiels, salons et manifestations diverses ont été assurées au cours de l'année écoulée.

Le nombre d'Ateliers Pêche Nature est en progression (10 en 2017 contre 6 en 2016).

- Pas de question de l'assemblée -

**M. Jean-Claude TOURNAYRE**, responsable de la commission « **Maison de la pêche** » rend compte des premiers éléments, à savoir que cette commission a été créée spécifiquement pour le projet de création d'une Maison de la pêche et de l'Eau. Celui-ci s'est avéré nécessaire du fait de la saturation de la capacité d'accueil du siège existant, tant au niveau humain que du stockage de matériel. Il a été fait appel à un programmiste dans le cadre de ce projet.

- Pas de question de l'assemblée -

**M. Claude DEJEAN**, président fédéral, donne lecture de son rapport moral. Il met l'accent sur l'importance de mettre rapidement en place le Schéma Départemental de Développement du Loisir Pêche (SDDLDP).

Il rappelle la nécessité d'une gestion de la pêche par bassin versant qui permettrait notamment l'obtention de droits de pêche (via une Déclaration d'Intérêt Général) sur deux de ces bassins (Lère et Lemboulas).

Il se félicite des avancées en matière de navigation sur les plans d'eau, avec l'ouverture de nouveaux plans d'eau à cette pratique mais déplore la lenteur d'investissement de certaines aappma à mettre en place leurs Plans de Gestion Piscicole, pourtant obligatoire pour chacune d'entre-elles.

Il fait part ensuite de sa satisfaction concernant les déversements de poissons, la communication des actions fédérales et le développement du tourisme-pêche.

Enfin, il souligne l'importance du rôle de la Fédération, en matière de restauration des milieux aquatiques, auprès des intercommunalités qui héritent désormais de la compétence « Eau ».

**M. Claude DEJEAN** donne ensuite lecture du vœu piscicole adopté en réunion des présidents et délégués du 2 mars 2017. Le vœu est le suivant : « **Annualisation de la carte de pêche à partir de sa date d'achat** ».

Ce vœu, soumis au vote de l'Assemblée générale, est adopté à l'unanimité moins 1 abstention.

Pour terminer, M. Claude DEJEAN cède la parole à Mme Sylvia PINEL et Mme Valérie RABAULT.

Il fait ensuite appel à candidature pour l'organisation de l'Assemblée Générale 2018.

La candidature de l'aappma de MOISSAC est retenue.

Le Président Fédéral lève la séance à 12 h 00 et invite l'assistance à se rendre à la salle des fêtes de Finhan pour le traditionnel repas.

Fait à Montauban, le 28/03/2017

Le Secrétaire Fédéral

**Gérard CASSAN**

Le Président Fédéral,

**Claude DEJEAN**